


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20240309-04 Du 03 septembre 2024 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ANCIENNE PISTE DE KART À L'ASSOCIATION NIGLO DRIFT TEAM</p>
--	---	---

Nombre de membres			Date de la convocation	29.08.2024
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	29.08.2024
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2	

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (12)

Absents : MAILLET-BERT P – PITAVY A – MAURICE M (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ANCIENNE PISTE DE KART À L'ASSOCIATION NIGLO DRIFT TEAM

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de mise à disposition gratuite de l'ancienne piste de kart, située sur les terrains cadastrés section C n° 347 et 2890 à l'association NIGLO DRIFT TEAM pour y pratiquer une activité de drift en voiture (dérapage sur piste).

Cette convention détermine les droits et obligations de chacune des parties. La mise à disposition se fait gratuitement. L'association prend l'équipement en l'état. Aucune compétition ne pourra être organisée sans l'accord préalable de la municipalité. De même l'accès à l'équipement est strictement réservé aux membres de l'association, aucun public ne pourra être admis.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Autorise** la mise à disposition de l'ancienne piste de kart à l'association NIGLO DRIFT TEAM ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention de mise à disposition dans les termes présentés ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 04 septembre 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance